



Conflit d'associées égalitaires , désemparée

...

Par **AMELIE**, le **09/11/2012** à **19:45**

Bonjour, Je suis gérante associée égalitaire a 50 .50 , ma société est lancéedepuis plus de deux ans aujourd'hui , tout se passait pour le mieux depuis quelques mois ou l'entente avec mon associée n'est plus possible . Nous ne nous payons pas depuis l'ouverture même si la société génère un bon chiffre d'affaire , nous avons donc pris la décision de mettre en vente prochainement.....OR celle ci m'as annoncé qu'elle souhaitait avoir beaucoup plus des bénéfices de la vente de la société...Il est vrai que mon associée s'occupe beaucoup plus de la " gestion " de la société ,(comptes , factures etc ...) je m'occupe beaucoup plus de la relation clientèle...

Je suis désemparée de son changement brutal et de ses intentions , j'ai mis ma vie de coté autant qu'elle pour pouvoir survivre sans salaire et avec un petit garçon a charge (qu'elle n'a pas) elle me reproche mes absences très rares pour mon fils entre autre ...

As t'elle le droit de demander + de la vente de la société pretextant en avoir faire davantage ??

Ai je des droits ?

MERCI BEAUCOUP PAR AVANCE

Par **trichat**, le **09/11/2012** à **20:12**

Bonjour,

Lorsque la société sera vendue, c'est-à-dire que vous et votre associée vendrez vos parts (société = SARL ?), vous recevrez chacune ce qui vous revient, compte-tenu de la répartition égalitaire.

Ni l'une, ni l'autre ne sera avantagée.

Mais la première difficulté que vous allez rencontrer, c'est de trouver un repreneur. La seconde va concerner l'évaluation de la société, donc des parts sociales.

Cordialement.